



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 22 juillet 2021

### **Risques naturels**

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite au phénomène « inondation et coulée de boue » survenu à Cusy le 16 mai 2021.

Sur proposition du préfet de la Haute-Savoie, la commune de CUSY a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « inondation et coulée de boue » par arrêté interministériel du 09 juillet 2021, publié au journal officiel du 20 juillet 2021.

En conséquence, les personnes de cette commune sinistrées lors de cet événement sont invitées à déclarer le plus rapidement possible, si cela n'a pas déjà été fait, les dommages subis à leur compagnie d'assurance. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à dix jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au 03 août inclus.

Il est rappelé que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne concerne que les biens assurés.

## **Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

Rue du 30ème régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)